

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
29 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Sylvie Hamard, Roland Vonnet, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, , Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoeur.

Absent excusé : Raymond Lamy

Raymond Lamy a donné pouvoir à Daniel Bruand pour toutes les décisions à intervenir lors de ce conseil municipal.

Date de convocation : 20 juin 2016

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2016

Madame Brigitte Bertauche a été nommée secrétaire de séance.

N°49/2016
SOLLICITATION D'UN APPUI FINANCIER DE L'ÉTAT
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire,

EXPOSE au conseil municipal,

La commune de CHUELLES a fait réaliser un diagnostic de son éclairage public par le cabinet IDELUM via la Communauté de Communes de Château-Renard au cours de l'année 2015.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 43.600 € H.T.

Pour la réalisation de ces travaux, un groupement de commandes a été proposé par la Communauté de Communes de Château-Renard,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible au fonds de soutien à l'investissement public local

PROPOSE à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les dossiers de demandes de subventions afférents aux travaux à réaliser,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet de rénovation et de mise en sécurité de l'éclairage public pour un montant de travaux estimé à la somme de 43.600 € H.T.
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%
Travaux	43.600,00 €	100
TOTAL DES DEPENSES	43.600,00 €	100
Ressources		
Fonds de soutien Invest. Public Local	13.080,00 €	30
Région - Contrat Régional de Solidarité Territoriale	13.080,00 €	30
Région - TEPCV	8.720,00 €	20
Autofinancement	8.720,00 €	20
TOTAL DES RESSOURCES	43.600,00 €	100

- **SOLLICITE** une subvention de 13.080 € au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, soit 30 % du montant du projet
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant au dossier d'éclairage public de la commune.

N°50/2016
SOLLICITATION D'UN APPUI FINANCIER DE L'ÉTAT
DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire,

EXPOSE au conseil municipal,

La commune de CHUELLES a fait réaliser un diagnostic de son éclairage public par le cabinet IDELUM via la Communauté de Communes de Château-Renard au cours de l'année 2015.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 43.600 € H.T.

Pour la réalisation de ces travaux, un groupement de commandes a été proposé par la Communauté de Communes de Château-Renard,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

PROPOSE à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les dossiers de demandes de subventions afférents aux travaux à réaliser,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOPTE** le projet de rénovation et de mise en sécurité de l'éclairage public pour un montant de travaux estimé à la somme de 43.600 € H.T.
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T.	%
Travaux	43.600,00 €	100
TOTAL DES DEPENSES	43.600,00 €	100
Ressources		
D.E.T.R.	13.080,00 €	30
Région - Contrat Régional de Solidarité Territoriale	13.080,00 €	30
Région - TEPCV	8.720,00 €	20
Autofinancement	8.720,00 €	20
TOTAL DES RESSOURCES	43.600,00 €	100

- **SOLLICITE** une subvention de 13.080 € au titre de la D.E.T.R., soit 30 % du montant du projet
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant au dossier d'éclairage public de la commune.

N°52/2016
FOURRIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de l'Association des Maires du Loiret signalant les difficultés rencontrées par l'Association de Gestion du Refuge Animal (AGRA) et proposant la création d'une structure intercommunale de type syndicat mixte agissant à l'échelon départemental compétente en matière de fourrière animale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable à la création d'une structure intercommunale de type syndicat mixte agissant à l'échelon départemental compétente en matière de fourrière animale.

N°53/2016
CREATION DE POSTE - ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} Classe - Temps non Complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire du 07 avril 2015

Vu le budget communal

Vu le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) avec effet au 1^{er} juillet 2016
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) au 1^{er} juillet 2016
- Modifie le tableau des effectifs comme suit :
 - Administratif :
 - 1 poste de secrétaire de mairie (T.C.)
 - 1 poste de rédacteur territorial (T.C.)
 - 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe (T.C.)
 - 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe (T.C.)
 - Police municipale
 - 1 poste de garde champêtre principal (T.C.)
 - Technique
 - 4 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe (4 T.C. - 1 T.N.C.)
 - 4 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe (3 T.C. - 1 T.N.C.)
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. (T.C.)

TRAVAUX EN COURS

Eclairage public : les devis sont demandés et l'ouverture des plis aura lieu le 12 juillet.

Voirie 2016 : les offres sont en cours d'examen. Lors des travaux programmés au Clos Rousseau il faudra prévoir le déplacement d'un candélabre.

Chemin piétonnier reliant le Moulin à Vent au Bourg de Chuelles : l'installation d'une haie en alternance (comme Rue de Douchy) est autorisée par les services départementaux de l'Ingénierie et des Infrastructures (DII) pour délimiter le chemin piétonnier.

L'écoulement des eaux sera revu.

Inondations :

- La Boulassière : la pose d'une buse est demandée sur la route départementale traversant le lotissement pour canaliser les eaux du fossé venant du lot n°78. La Direction Départementale de l'Ingénierie et des Infrastructures projette d'effectuer des travaux sur la RD 163 et pourrait réaliser la pose de la buse en même temps.
- La Jaquetterie : le collecteur sera nettoyé et un regard de visite sera installé.
- Chemin des Comtois : la vérification des écoulements sera réalisée. Des racines peuvent peut-être gêner l'évacuation des eaux en cas de fortes pluies.

Stores du dortoir : ils seront remplacés. Plusieurs devis ont été demandés (Ets Pinson, Saulet, Dupont et Jorlin). Trois entreprises ont répondu. Les travaux seront effectués par l'entreprise SAULET de Melleroy.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
29 juin 2016

ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de Vallogis adressé à M. Grosjean Stéphane, commerçant à Chuelles lui proposant d'acquérir le local commercial qu'il loue actuellement.

M. Grosjean ne souhaite pas acquérir ce local, il souhaiterait rester en tant que locataire, mais voudrait revoir les conditions de location.

La commune de Chuelles peut se porter acquéreur de ce local et louer à M. Grosjean mais il faut attendre l'avis du service des domaines contacté par Vallogis.

D'autre part, ce local se situant au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à Vallogis une copropriété devra être envisagée ainsi que les différentes conditions d'acquisition.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'acquisition mais attend d'avoir plus d'éléments pour se prononcer.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les différentes offres seront examinées en commission d'appel d'offres le lundi 04 juillet 2016.

MANIFESTATIONS 2016

14 juillet : la commission des fêtes présente les différentes activités du 14 juillet.

Fête de l'Automne : les membres du Conseil Municipal sont invités à la réunion d'organisation de la fête de l'Automne le mardi 30 août 2016 à 18 h 30.

TOUR DE TABLE

Sylvie Hamard

- Informe d'une contribution supplémentaire à la Communauté de Communes de Château-Renard : le FPIC. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Marie-Claude Garreau

- Signale le passage du jury d'arrondissement des villages fleuris le jeudi 07 juillet à 8 heures.

Eric Gallois

- Présente les difficultés rencontrées par le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise avec l'ARS vis à vis du Centre Hospitalier d'Orléans.

Roland Vonnet

- Demande aux conseillers de lui fait part de leurs observations concernant le document à remettre aux associations.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 07 septembre 2016 à 20 heures.